

# ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

N° 2023-03

## Péril imminent suite à l'incendie d'un immeuble

**Le Maire de la Commune de VALEILLE,**

**Vu** le code de général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le sinistre par incendie survenu ce mercredi 7 juin 2023 dans l'immeuble situé au 1304 route des Etangs,

**Considérant** que pour des raisons de sécurité suite à l'incendie susvisé, et des menaces d'effondrement de l'immeuble, reconnaît l'état de péril imminent,

**Considérant** la nécessité de la mise en place d'un périmètre de sécurité, à la demande du SDIS de la Loire,

## ARRETE

**Article 1** : Au vu du risque d'effondrement de l'immeuble partiellement détruite par un incendie au 1304 route des Etangs, le mercredi 7 juin 2023, l'accès est interdit à toute personne.

Les accès doivent être neutralisés par tous les moyens nécessaires. L'accès n'est réservé qu'aux seuls experts et professionnels chargés de la mise en sécurité.

**Article 2** : L'accès à la propriété est interdit à toute personne non autorisée.

**Article 3** : Le présent arrêté est notifié :

- au propriétaire de l'immeuble
- à la Gendarmerie de Feurs

Fait à Valeille, le 6 juin 2023

Le Maire,  
R. FLAMAND.

